



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Maroc

Question écrite n° 25426

Texte de la question

M. Jean-Paul Lecoq interroge Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur le fait que le gouvernement marocain a déclenché une répression féroce, sauvage et sanglante contre sa propre population dans une démonstration de force et d'utilisation des forces répressives démesurée et destinée à terroriser la population, sous les ordres directs d'un officier général. Une telle répression ne peut se déchaîner sur le peuple qu'avec l'accord explicite de Mohamed VI. À ce jour, le sort de 12 personnes, dont une femme, reste inconnu. Depuis le 30 mai 2008, les jeunes chômeurs de la ville de Sidi-Ifni, à 200 km au sud-ouest d'Agadir, bloquaient le port de cette ville pour réclamer légitimement du travail et pour dénoncer la politique de marginalisation socio-économique et la misère dont souffre cette ville. Le samedi 7 juin 2008, les forces répressives de l'État marocain ont délogé les jeunes chômeurs avec force et ont réprimé d'une manière brutale les milliers de manifestants qui sont sortis soutenir les jeunes chômeurs. Au moins 4 000 membres des forces de répression - la population de Sidi-Ifni est estimée à 18 000 habitants- ont investi les principaux quartiers de la ville, ont saccagé les maisons. Ils ont aussi volé les bijoux, des ordinateurs et téléphones portables, ainsi que 4 000 euros chez une femme de Sidi-Ifni. On dénombre au moins 165 personnes arrêtées et 300 blessées. Beaucoup de jeunes et de militants se sont réfugiés dans les montagnes avoisinantes. Ces chiffres ont été rapportés par un journal marocain indépendant Almassae dans son édition du 10 juin 2008. Plusieurs militants des droits humains et acteurs associatifs de la ville parlent d'au moins 7 morts. La ville est assiégée depuis samedi : personne ne peut y accéder, ni en sortir. La ville est *de facto* en état de siège ! Le dimanche 8 juin, le gouvernement marocain a bien sûr nié les faits et a évoqué que la majorité des blessés sont issus des forces répressives. Il n'a cependant donné d'explications, ni sur le siège imposé ni sur les raisons, moins encore, sur la présence de ce nombre important des éléments des forces répressives. Lundi 9 juin, le gouvernement a changé de version et commence à parler « d'un nombre important de blessés », sans aucune réaction de la « communauté internationale », si prête à condamner des gouvernements qui ne se soumettent pas à ses projets de domination et pour des faits parfois moins graves que le meurtre intentionnel des civils pauvres. Le silence assourdissant du secrétariat des droits de l'Homme et du Gouvernement, sur ces actes si graves de violations des droits et des libertés internationalement protégés, est intolérable et inadmissible. En conséquence, il lui demande ce que le Gouvernement compte faire, en relation avec l'Union européenne, pour exiger de l'État marocain qu'il cesse immédiatement toute répression et pour que toutes les personnes arrêtées soient libérées sans condition.

Texte de la réponse

Le port de Sidi Ifni, important port de pêche, se trouvait bloqué depuis le 30 mai dernier. Face à l'échec des négociations menées depuis le 2 juin par le wali de la région soutenu par des membres du parlement marocain, les autorités marocaines ont décidé de faire intervenir les forces de l'ordre le 7 juin afin de mettre fin au blocus qui paralysait la vie économique de toute la province de Tiznit. Le journal Almassae auquel fait référence l'honorable parlementaire, ainsi que la chaîne de télévision Al Jazeera, avait relayé des informations concernant la mort de civils lors de l'intervention de forces de l'ordre qui se sont révélées jusqu'ici inexactes. Les conditions

de l'intervention des forces de l'ordre ont toutefois donné lieu à la création, le 18 juin 2008 d'une commission d'enquête parlementaire afin de faire la lumière sur les incidents de Sidi Ifni. Elle a commencé à auditionner les manifestants, les responsables locaux et les autorités dès le 23 juin 2008. Cette commission a également auditionné plusieurs ministres, dont le ministre de l'intérieur ainsi que le gouverneur de Tiznit et le wali de la région. Les résultats des travaux de cette commission figureront dans un rapport qui sera rendu dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Lecoq](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25426

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 4979

Réponse publiée le : 28 octobre 2008, page 9219